

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2012
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est d'optimiser le refinancement des portefeuilles de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés à travers des obligations émises par un Fonds Commun de Titrisation dénommé FCT Red&Black Guaranteed Home Loans (FCT R&B GHL), notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les titres souscrits par SG SFH et émis par le FCT R&B GHL.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires du FCT R&B GHL est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan du FCT R&B GHL, cela en contrepartie de créances de prêts détenues par le FCT R&B GHL sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par le FCT R&B GHL et donc indirectement par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	24 221 982 505,33

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 mars 2012.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	20 260 665 216,70
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) =	
Somme des encours en euros pour lesquels	3 961 317 288,63
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	
Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)	24 221 982 505,33

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2012 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1993	1	1 629,29
	1994	6	44 427,87
	1995	41	292 685,26
	1996	504	3 815 970,35
	1997	1 975	12 259 894,10
	1998	3 004	35 052 592,69
	1999	5 195	102 393 929,11
	2000	5 554	119 662 315,83
	2001	8 144	246 186 612,09
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit (100% Crédit Logement)	2002	11 473	414 355 764,88
	2003	17 337	886 338 908,16
	2004	21 520	1 376 881 873,71
	2005	38 425	2 619 023 131,99
	2006	38 928	3 142 664 665,55
	2007	35 738	3 133 209 415,27
	2008	30 453	2 399 255 460,29
	2009	34 307	2 791 836 453,05
	2010	50 348	4 506 740 265,00
	2011	24 218	2 059 702 510,94
	2012	5 660	372 263 999,90
		TOTAL	

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2012 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	6 714	28 620 852,18
1	13 030	137 021 517,41
2	14 647	255 119 240,86
3	14 533	344 449 746,30
4	16 877	541 320 008,28
5	17 425	750 707 835,07
6	17 504	873 845 957,01
7	16 821	983 301 348,43
8	20 866	1 428 136 513,74
9	20 110	1 547 862 526,00
10	16 635	1 250 781 728,28
11	15 701	1 175 614 259,60
12	13 795	1 051 525 283,21
13	17 350	1 517 412 474,01
14	15 361	1 481 086 599,29
15	14 073	1 329 558 481,38
16	10 550	1 024 070 005,86
17	8 211	778 856 879,80
18	12 038	1 349 202 768,19
19	12 212	1 482 733 769,40
20	10 206	1 274 418 620,25
21	7 084	948 892 263,47
22	4 740	620 751 004,56
23	6 932	884 699 969,06
24	4 313	540 631 398,82
25	2 596	313 216 478,61
26	1 231	158 690 757,06
27	493	54 723 568,51
28	415	52 720 364,83
29	269	32 024 113,36
30	99	9 986 172,50
		24 221 982 505,33

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	24 221 982 505,33	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	20 260 665 216,70	84,95%
80% valeur du bien	3 589 809 018,94	15,05%
Total général	23 850 474 235,64	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

Nom de l'organisme de titrisation	Code Isin	Notation	Date d'émission par le FCT R&B GH	Date d'acquisition par SG SFH	Série	Devise	Nb de part	Valeur unitaire	Nominal	Date de maturité	Durée résiduelle (années)
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037175	AAA	26/04/2011	21/06/2011	8	EUR	7 500	100 000	750 000 000	26/04/2013	2,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037183	AAA	26/04/2011	21/06/2011	9	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	28/04/2014	3,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037191	AAA	26/04/2011	21/06/2011	10	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2015	4,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037209	AAA	26/04/2011	21/06/2011	11	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2017	6,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037217	AAA	26/04/2011	21/06/2011	12	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2018	7,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037225	AAA	26/04/2011	21/06/2011	13	EUR	5 000	100 000	500 000 000	26/04/2019	8,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037233	AAA	26/04/2011	21/06/2011	14	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2020	9,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037241	AAA	26/04/2011	21/06/2011	15	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2021	10,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037258	AAA	26/04/2011	21/06/2011	16	EUR	7 500	100 000	750 000 000	26/04/2023	12,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037266	AAA	26/04/2011	21/06/2011	17	EUR	10 000	100 000	1 000 000 000	27/04/2026	15,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011056670	AAA	06/06/2011	06/06/2011	18	EUR	15 000	100 000	1 500 000 000	06/06/2016	4,2
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011182328	AAA	18/01/2012	18/01/2012	19	EUR	12 500	100 000	1 250 000 000	18/01/2022	9,8
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011216282	AAA	14/03/2012	14/03/2012	20	EUR	15 000	100 000	1 500 000 000	14/03/2019	7,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011216274	AAA	14/03/2012	14/03/2012	21	EUR	12 500	100 000	1 250 000 000	15/03/2027	15,0

Le FCT R&B GH fait partie du périmètre de consolidation dont relève SG SFH, ie fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Société Générale. Le seul rôle du FCT interposé entre Société Générale et SG SFH est de permettre à SG SFH de disposer d'actifs éligibles BCE, il doit être vu comme un mode de transfert des prêts personnels immobiliers de Société Générale en faveur de SG SFH.

Les émissions du FCT sont notées AAA/Aaa par les agences Fitch et Moody's.

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2012	Valeurs au 31/03/2012	Dépôts au 31/03/2012	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			997 422 794	A-1/P-1/F1+
Total			997 422 794	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	165 822 794,43
2	92 400 000,00
3	92 400 000,00
4	92 400 000,00
5	92 400 000,00
6	92 400 000,00
7	92 400 000,00
8	92 400 000,00
9	92 400 000,00
10	92 400 000,00
TOTAL	997 422 794,43

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

- (i) Somme des remboursements anticipés sur le trimestre écoulé : 28 591 970,22 euros
(ii) Moyenne des encours fin de mois sur le trimestre écoulé : 24 287 660 595,96 euros

Proportion de remboursements anticipés sur la période (i) / (ii) : **0.12 %**

Proportion annualisée de remboursements anticipés [(i) / (ii)] x 4 : **0.47 %**

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 mars 2012 :

(En Euros)	Total des notionnels au 31/03/2012	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	4 250 000 000	100%	0%
Total	4 250 000 000	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
mars-12	1582	1538	11	33

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 31 mars 2012, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 2 209 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement de :

- la valeur des actifs éligibles au refinancement BCE après application des différentes décotes, constitués ici par les titres détenus à l'actif de SG SFH,
- les échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement.